Image not found or type unknown

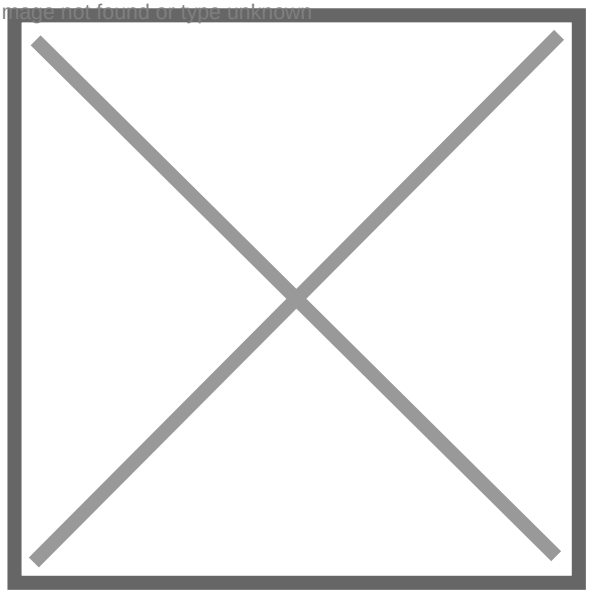

Succession d'une cousine éloignée

Par **micha7**, le **25/04/2010** à **18:14**

Bonjour,

J'ai été contactée il y a environ 1 an et demi par un cabinet généalogiste ,me faisant part du fait que j'étais concernée par la succession d'une cousine éloignée.
Après qu'ils aient retrouvé tous les héritiers, ils m'ont fait savoir qu'il y avait une maison, des terres et des avoirs bancaires dans cette succession

Voyant le temps passer, je suis entrée en contact avec la notaire à l'origine de cette recherche généalogique qui me fait savoir qu'un des héritiers étant décédé ,le cabinet de généalogie recherchait de nouveau les héritiers du défunt...

Quelques mois s'étant écoulés...je contacte à nouveau la notaire qui m'annonce alors qu'elle va demander au généalogiste de cesser les recherches et qu'elle compte déclarer la succession vacante!

Tout cela sur un ton peu avenant
Est-elle dans son bon droit?

Que faire dans un tel cas?

Merci de m'éclairer

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés